



Conditions Générales et particulières de vente

Préambule – Mise à jour le 05/12/2024

Les présentes conditions générales de vente lient VACANCEOLE VOYAGES, au Partenaire (ci-après dénommé le Partenaire) et au Client du Partenaire (ci-après dénommé le Client)–Ces conditions s'appliquent dans le cadre de la réglementation en vigueur et, notamment, de la partie réglementaire du Livre II du code du tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Licence de voyages N° IM073160002 - Garantie financière - CIC LYONNAISE DE BANQUE - Responsabilité civile professionnelle assurance GENERALI IARD (contrat N° AP 694336) de 2 500 000€.

Article 1 - Réservation et conclusion du contrat

1.1 - Modalités de réservation :

Le contrat envoyé par le partenaire dans le délai prévu à l'article 1.2 est définitivement formé lorsqu'il est accepté par le Client par un règlement. Ce contrat précisera notamment les tarifs, les prestations souscrites, les dates du séjour, le nombre de participants, le montant des sommes à verser. Le règlement total ou partiel du séjour rend définitive votre réservation.

1.2- Le règlement du séjour :

La totalité du paiement sera exigée au moment de la réservation. Sauf dans le cas où le paiement enacompte est proposé par le partenaire. Il est rappelé qu'en cas de non-rétrocession du montant de réservations passées par le Partenaire à Vacanceole Voyage dans les délais contractuels, Vacanceole Voyage se réserve le droit de ne pas remettre les clés au Client pour des réservations à venir.

1.3 - Non-présentation sur site

Faute d'information de la part du client, hébergement ne sera plus considéré comme disponible, à partir de minuit, le jour de l'arrivée prévue. Les logements sont mis à disposition le jour de l'arrivée à partir de 17h et doivent être libérés avant 10h le dernier jour du séjour. En cas d'arrivée tardive (après fermeture de la réception) ou le jour même de la fermeture de la réception, il est impératif de prévenir la résidence d'accueil par téléphone afin de pouvoir accéder à la procédure de remise des clés du logement (organisation de votre accueil, transmission des codes d'accès). Le numéro du téléphone de la résidence est indiqué sur le contrat de réservation. Lorsque le client ne se présente pas dans les horaires d'ouverture de la résidence indiquées, et à défaut d'avoir pu convenir d'un autre horaire d'arrivée dans les délais indiqué ci-dessus, ni VACANCEOLE VOYAGES, ni le responsable de résidence, ne peuvent être tenus pour responsables, ni supporter le remboursement de frais d'éventuelles nuitées à l'hôtel.

1.4 Acceptation des conditions contractuelles par le client

Le règlement partiel ou total du séjour par tout acheteur vaut acceptation des conditions générales et particulières de vente dont il reconnaît avoir pris connaissance. VACANCEOLE VOYAGES s'engage à respecter la réglementation « Informatique et Libertés ». Nos fichiers ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. Chaque personne physique dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations enregistrées. Les personnes faisant l'objet du traitement de leurs données personnelles disposent du droit de s'opposer au démarchage téléphonique en s'inscrivant sur la liste BLOCTEL via le site internet suivant : <http://www.bloctel.gouv.fr/>

Article 2 - Tarifs

2.1 - Détermination des tarifs

Les tarifs figurant sur le site Internet sont établis sur la base des conditions économiques au 01/12/2015. Ils sont susceptibles de modifications en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles. En cas d'erreur d'affichage du prix d'une réservation, manifestement sous-estimée par rapport à sa valeur marchande, VACANCEOLE VOYAGE sera en droit d'annuler la réservation sans pénalités.

S'ajouteront au prix de la location ou du forfait :

- Le montant des prestations choisies en supplément du prix de la location, proposées sur le site Internet.
- La taxe de séjour : cette taxe est réglementaire et doit être acquittée à la commune, par l'intermédiaire de VACANCEOLE VOYAGES. Elle est variable selon le lieu et la période du séjour et à régler sur site. Les prestations supplémentaires apparaîtront sur la facture et devront être réglées avec le solde du séjour. Le client pourra consommer sur place des prestations supplémentaires qui lui seront facturées à l'issue de son séjour. Pour l'application des tarifs « enfants », tels que définis sur le site Internet, l'âge pris en considération est celui au premier jour du séjour. Une pièce d'identité pourra à ce titre être demandée pour valider ces conditions tarifaires préférentielles. Les séjours à thème et promotionnels détaillés sur le site Internet constituent un produit indivisible qui ne peut faire l'objet d'aménagements en termes de prestations ou de prix.

2.2 - Modification des tarifs

Les tarifs indiqués sont valables aux dates figurant sur le site Internet. Ils ont été établis en fonction des données économiques et fiscales en vigueur à la date de la fixation du prix. En cas de variation du taux de TVA, VACANCEOLE VOYAGES se réserve le droit de répercuter ladite variation sur le prix du séjour. Dans ce cas, le client pourra, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par VACANCEOLE VOYAGES par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement des sommes éventuellement versées ;
- soit accepter la modification ou le séjour de substitution proposé par VACANCEOLE VOYAGES.

Un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu lui sera restitué avant la date de son départ. Le client devra informer le partenaire de VACANCEOLE VOYAGES de sa décision dans les sept jours à compter de la réception de la notification concernant la hausse significative du prix par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'absence de réponse dans le délai, la modification sera considérée comme acceptée. Également en cas d'erreur d'affichage du prix d'une réservation, manifestement sous-estimée par rapport à sa valeur marchande, VACANCEOLE VOYAGE sera en droit d'annuler la réservation sans pénalités. *En application de l'article 1195 du code civil, le montant du forfait remontées mécaniques pourra faire l'objet d'un complément de prix, dans le cas où une hausse des prix interviendrait entre la date de réservation du forfait par le client et la date d'achat du forfait par Vacancéole Voyages. Dans le cas où le complément de prix ne serait pas accepté par le client, la vente du forfait sera annulée.*

2.3 - Réductions tarifaires promotionnelles :

VACANCEOLE VOYAGES se réserve le droit d'organiser des opérations promotionnelles dans le respect de la réglementation en vigueur. Les tarifs appliqués dans le cadre de ces opérations sont valables uniquement selon les conditions de vente particulières liées à ces



opérations et ne peuvent être accordés pour les ventes effectuées en dehors de celles-ci. Ces promotions ne sont en aucun cas à effet rétroactif ou valables après la date de fin de validité de l'offre.

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 - Durée des séjours arrivées/départs :

Les logements sont mis à disposition le jour de l'arrivée à partir de 17h et doivent être libérés avant 10h le dernier jour du séjour. En cas d'arrivée tardive (après fermeture de la réception) ou le jour même de la fermeture de la réception, il est impératif de prévenir la résidence d'accueil par téléphone afin de pouvoir accéder à la procédure de remise des clés du logement (organisation de votre accueil, transmission des codes d'accès). Le numéro du téléphone de la résidence est indiqué sur le contrat de réservation.

3.2 - Caution :

Le jour de l'arrivée une caution d'un montant compris entre 300€ et 2000€ (selon les destinations) est demandée et sera restituée au départ, après règlement des prestations optionnelles et déductions des éventuels frais retenus pour dommages causés au logement ou à du matériel loué durant le séjour. La caution sera versée uniquement sous forme d'empreinte bancaire. La caution pourra être demandée au client, qui l'accepte, sous la forme d'une pré-autorisation de paiement sur sa carte bancaire. Cette pré-autorisation ne correspond pas à un débit mais à une réserve de paiement ultérieur autorisée par l'établissement bancaire du client. Dans certains cas, et selon les conditions fixées par l'établissement bancaire du client, qui demeurent indépendantes de la volonté de VACANCEOLE VOYAGES, la pré-autorisation pourrait apparaître comme en cours de débit sur le compte bancaire du client.

Un état des lieux est prévu le jour du départ. Pour l'arrivée il sera proposé au client de l'effectuer lui-même, en lui demandant de signaler le jour même, à la direction ou au responsable de l'accueil, les éventuels défauts constatés. En cas de départ nocturne ou anticipé sans état des lieux contradictoire possible, la caution est conservée et rendue ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparations. La décision d'un tel départ sans état des lieux équivaut à une acceptation de la décision de VACANCÉOLE VOYAGES.

3.3 - Bon à savoir

3.3.1 Prestations incluses au séjour

a. Formule LOCATION semaine ou nuitée

La fourniture du linge de toilette et de lit n'est pas incluse dans le prix de la FORMULE LOCATION. Il existe une possibilité de location de ces prestations via notre call center, via notre site internet ou directement auprès de la résidence. Le ménage des logements est à la charge des vacanciers. Un forfait ménage de fin de séjour est proposé (sauf vaisselle et espace cuisine) avec supplément. Il peut être réservé au moment de votre réservation ou à la réception sur place. En cas de défaut de propreté constaté à la restitution de l'appartement, VACANCÉOLE VOYAGES se réserve le droit de retenir des frais. En cas de casse ou de vol, VACANCÉOLE VOYAGES se réserve le droit de retenir des frais. La formule LOCATION offre l'accès à tous les espaces partagés et animations touristiques pouvant être proposés au sein de la résidence.

b. Formule CONFORT semaine ou nuitée

La fourniture du linge de toilette et de lit est incluse pour les séjours vendus en FORMULE CONFORT.

Le ménage de fin de séjour est inclus excepté l'espace cuisine et la vaisselle qui restent à la charge du vacancier et doivent être rendus propres. En cas de défaut de propreté constaté à la restitution de l'appartement, VACANCÉOLE VOYAGES se réserve le droit de retenir des frais. En cas de casse ou de vol, VACANCÉOLE VOYAGES se réserve le droit de retenir des frais. La formule CONFORT offre l'accès à tous les espaces partagés et animations touristiques pouvant être proposés au sein de la résidence.

3.3.2 Visiteurs extérieurs

Tout visiteur extérieur à la résidence doit se faire connaître à la réception lors de son arrivée. Une pièce d'identité pourra à ce titre lui être demandée.

3.3.3 Capacité de couchage dans l'hébergement

Le nombre de personnes présentes dans l'hébergement ne doit pas dépasser la capacité maximum de couchages. Exception faite pour les bébés de moins de deux ans. Ces derniers ne sont pas considérés comme des occupants. Pour les bébés, l'âge pris en considération est celui au premier jour du séjour. Une pièce d'identité pourra à ce titre être demandée pour valider ces conditions d'occupation.

3.3.4 Animaux de compagnie

L'option animal de compagnie permet au client d'être accompagné d'un seul animal de compagnie par hébergement durant son séjour. Les chiens de 1ere et 2eme catégorie ne sont pas autorisés. Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections doivent être ramassées. Le client a l'obligation de procéder au nettoyage des salissures ou à la réparation des dégradations occasionnées par son animal. L'accès aux ascenseurs et aux espaces communs (piscines, réception, salle de petit-déjeuner, espaces bien-être, salle de sport...) est interdit aux animaux.

Article 4 - Modification/ Annulation du séjour

4.1 - Conditions de modification ou d'annulation du fait du client :

4.1.1 Modification :

Toute modification de la réservation initiale, de la part du client, concernant l'un des 4 points suivants : lieu de séjour, dates de séjour, type de logement, formule de séjour équivaut à une annulation de la réservation initiale et à une nouvelle réservation. Dans ce cas, les conditions d'annulation pour la réservation initiale s'appliquent de plein droit.

4.1.2 Annulation :

. Le client souhaitant annuler son séjour avant son arrivée devra en informer le partenaire par écrit. Pour toute annulation de séjour, les frais suivants seront appliqués :

Dans le cas d'une réservation faite via une place de marché, le client devra s'acquitter des frais de transaction de 2.4 % du montant de la réservation + 0.25 € incompressible à ajouter aux conditions d'annulations mentionnées ci-dessous :

>> Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : seuls les frais de transaction seront dus ;

En sus des frais de transactions :

>> Entre 30 et 21 jours avant la date d'arrivée : 25 % du montant de la réservation sera retenu ;

>> Entre 20 et 14 jours avant la date d'arrivée : 50 % du montant total sera retenu ;



- >> Entre 13 et 8 jours avant la date d'arrivée : 75% du montant total sera retenu ;
- >> Moins de 8 jours : 100% du montant du séjour sera retenu.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne fait l'objet d'aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

Séjour avec un tarif NA/NR : non annulable

Le séjour ne sera en aucun cas remboursable, modifiable ou échangeable. En cas d'annulation les frais retenus seront de 100% du séjour quel que soit le motif ou la date d'annulation retenue.

Les frais de dossier ainsi que le montant de l'assurance (si souscrite) restent dans tous les cas acquis à VACANCÉOLE VOYAGES et ne peuvent être remboursés. Le coût des remontées mécaniques ainsi que de la location de matériel de ski pourra également être retenu et non remboursé en fonction des frais facturés par les caisses de remontées mécaniques et les loueurs de matériel.

4.2 - Conditions de modification ou d'annulation du fait de VACANCÉOLE VOYAGES :

Dans le respect des dispositions de l'article L.211-3 et de l'article R.211-9 du Code du tourisme, VACANCÉOLE VOYAGES peut être amené à modifier ou à annuler un séjour ou une activité en cas de participation insuffisante ou d'événements extérieurs indépendants de sa volonté.

En pareille occurrence, VACANCEOLE VOYAGES en informe le client dans les meilleurs délais d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. Cette information porte sur les modifications proposées et, s'il y a lieu, sur les répercussions sur le prix du séjour. L'information indique le délai raisonnable dans lequel le client doit communiquer à VACANCEOLE VOYAGES la décision qu'il prend, et prévient des conséquences de l'absence de réponse du client dans le délai fixé. S'il y a lieu, est indiquée la prestation de substitution ainsi que le prix proposé. En effet, si VACANCÉOLE VOYAGES devait annuler le séjour choisi par le client, ce dernier se verra proposer en remplacement dans les plus brefs délais et par lettre recommandée AR, des prestations de substitution. Le client doit dans les sept jours de la notification faire connaître son acceptation ou son refus de ladite proposition. En l'absence de réponse dans ces délais, le Client sera considéré comme ayant accepté ces prestations de substitution. Le prix correspondant à ces prestations sera donc dû. Le client est également informé que lorsque les modifications du contrat entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, lui est ouvert un droit à une réduction de prix adéquate.

Dans l'hypothèse où le client refuserait dans les délais cette proposition VACANCÉOLE VOYAGES lui remboursera dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat l'intégralité des sommes versées, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre.

VACANCÉOLE VOYAGES pourra toutefois annuler le séjour sans avoir à respecter la procédure décrite ci-dessus dans l'hypothèse que le nombre minimum de participants inscrits de 20 pour l'ouverture d'un établissement VACANCÉOLE VOYAGES n'est pas atteint.

Article 5 - Cession du contrat

Le(s) client(s) peut céder le contrat avant le départ. Celui-ci devra impérativement informer le partenaire à cet effet, par lettre recommandée AR au plus tard, sept jours avant le début du séjour, en indiquant de façon précise :

- * le(s) nom(s), prénom(s) et adresse du (des) cessionnaires et des participants au séjour ;
- * qu'il justifie que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour.

Article 6 - Responsabilité

6.1 - Responsabilité des prestataires

Il est par ailleurs précisé que les prestations supplémentaires hors conventions, ainsi que les pré et/ou post-acheminements pris à la seule initiative du client relèvent en tout état de cause de la responsabilité exclusive des prestataires extérieurs en charge de leur organisation. Nous vous conseillons d'être couvert en responsabilité civile (dommages corporels ou matériels) et en garantie vol en villégiature. Il n'y a pas d'assurance individuelle attachée à votre réservation. Nos assurances couvrent nos responsabilités conformément à la partie réglementaire du livre II du code du tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

6.2 - Vols - détériorations :

Pour ce qui concerne la responsabilité des risques inhérents à l'occupation du lieu de séjour, la présente convention, par sa nature de prestation hôtelière, entre dans le cadre de la responsabilité des hôteliers prévue aux articles 1952 et suivants du code civil. En conséquence, l'Exploitant pourra être tenu pour responsable des pertes, vols ou dégradations des objets personnels du Client, dans les lieux de séjour réservés mais aussi dans les parkings, les garages et les locaux communs, la présente liste n'étant pas limitative. Mais, dans le respect des règles légales et jurisprudentielles valant en la matière, il incombera au Client de prouver non seulement la réalité du dépôt, la valeur de l'objet concerné, mais encore que l'objet ait bien été volé ou détérioré, et ce à l'intérieur de la résidence. En outre, seront applicables les plafonds de responsabilité prévues par les articles 1953 et 1954 du Code civil. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou d'importantes sommes d'argent.

6.3 – Événements échappant au contrôle du VACANCÉOLE VOYAGES

VACANCÉOLE VOYAGES ne sera pas tenue responsable si elle n'exécute pas, ou exécute avec retard, l'une quelconque de ses obligations au titre des Conditions ou de toutes lois, règles et réglementations applicables en raison d'événements échappant à notre contrôle raisonnable (« Cas de Force Majeure »). Un Cas de Force Majeure désigne tout acte, événement, non-événement, omission ou accident échappant à notre contrôle raisonnable et inclut en particulier (sans limitation) :

- * Les grèves ou autre action similaire ;
- * Les troubles civils, émeutes, invasions, attaques terroristes ou dangers d'attaques terroristes, guerres (qu'elles soient ou non déclarées) ou guerre pressentie ou imminente ;
- * Les incendies, explosions, orages, inondations, tremblements de terre, subsidences, épidémies ou autre catastrophe naturelle ;
- * L'impossibilité d'utiliser les transports ferroviaires, maritimes, aériens, automobiles ou autres moyens de transports publics ou privés ;
- * L'impossibilité d'utiliser les réseaux de télécommunications publics ou privés ;
- * Les lois, décrets, législations, réglementations ou restrictions de tout gouvernement.

Le respect par VACANCÉOLE VOYAGES, aux termes des Conditions, des lois, règles et réglementations applicables, est réputé suspendu pour la période pendant laquelle le Cas de Force Majeure perdure, et VACANCÉOLE VOYAGES bénéficiera d'une extension de délai d'exécution pendant ladite période.



6.4 – Règlement Intérieur

Le client s'engage à respecter le règlement intérieur VACANCEOLE ainsi que le règlement intérieur de la copropriété. Un règlement intérieur est affiché dans chaque hébergement et/ou à l'accueil de l'établissement ; nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. En lien avec la réglementation locale, des mesures particulières et complémentaires concernant notamment la sécurité, l'hygiène et l'environnement peuvent vous être communiquées par nos équipes durant votre séjour. Nous vous invitons à prendre certaines précautions pour vous éviter un éventuel désagrément. En cas de non-respect, VACANCEOLE VOYAGES se réserve le droit de procéder à une rupture du contrat et une expulsion immédiate du client, le solde restant dû. En aucune circonstance, y compris, sans que cela soit limitatif ; VACANCEOLE VOYAGES ne sera pas responsable des dommages directs, indirects, accessoires ou consécutifs, accessoires, spéciaux ou consécutifs résultant du non-respect du règlement intérieur ou de sa propre négligence. VACANCEOLE VOYAGES n'est pas responsable de pertes ou de préjudices indirect découlant d'un effet connexe de la perte ou du dommage principal, y compris, sans que cela soit limitatif, de toute perte de revenus, de chances, de recettes, de profits, de santé ou d'affaire.

Article 7 - Après-vente

7.1 - Réclamation

Toute réclamation concernant un voyage ou un séjour doit en premier lieu être signalée sur place et par écrit au Responsable de l'établissement. Les réclamations doivent ensuite être adressées au Partenaire qui se chargera de transmettre ces dernières à VACANCEOLE VOYAGE. Les réclamations doivent être faites au Partenaire au plus tard trente jours après la fin des prestations. A défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours suivant sa réclamation, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel .

7.2 – Droit applicable et Litige

Les présentes Conditions sont rédigées en langue française et anglaise. Si l'une ou plusieurs de ces conditions étaient considérées invalides, illégales ou non exécutables de quelque manière que ce soit par l'autorité compétente, ces conditions seraient séparées des clauses restantes qui, elles, continueront en vigueur aussi longtemps que la loi le permettra. En cas de litige de toute nature, interprétation, exécution ou rupture de contrat et de façon plus générale concernant les relations existantes entre les parties, elles auront la possibilité de résoudre leurs différends à l'amiable. Si aucun accord à l'amiable n'était trouvé, le litige serait alors tranché par la juridiction judiciaire du ressort du siège sociale du VACANCEOLE VOYAGES.

Article 8 - La vente en ligne

8.1 - Droit de rétractation

Le client ne saurait bénéficier du droit de rétractation prévu et organisé par le Code de la consommation en matière de contrats conclus à distance ou de contrats conclus hors établissement, dès lors que, selon l'Article L.221-28 du Code de la Consommation, ce droit de rétractation n'est pas applicable aux activités d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs.

8.2 - Promotions

Les promotions sont effectives à compter de leur date de validité. Ces promotions ne sont en aucun cas à effet rétroactif ou valables après leur date de fin de validité de l'offre.

8.3- Logements PMR

Le client a la possibilité de réserver un logement identifié comme PMR lors du processus de réservation. Le sigle PMR est une abréviation qui signifie « personnes à mobilité réduite ». Il permet d'identifier des logements adaptés au sein des résidences. Pour toute réservation d'un logement non-PMR, nous nous réservons le droit d'affecter un logement PMR de même typologie

Article 9 – Protection des données à caractère personnel – Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

9.1- Informations sur les droits

Les informations relatives aux traitements de données à caractère personnel (DCP) effectués par VACANCEOLE VOYAGES sont accessibles en ligne sur le site internet de www.vacanceole.com à la page « Politique de Confidentialité ». Également des informations peuvent être sollicitées concernant ces traitements en contactant le délégué à la protection des données (DPD ou DPO), à l'adresse mail suivante : dpo@vacanceole.com

9.2- Connaissance et Exercice des droits

Pour connaître leurs droits relatifs au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD); les personnes concernées par les traitements de DCP exécutés par VACANCEOLE VOYAGES, doivent consulter le site internet de www.vacanceole.com à la page « Politique de Confidentialité ».

Article 10 – Validité des Conditions Générales de Vente

La réservation à l'un de nos séjours sur l'ensemble des canaux (Centre d'appel, réservation en ligne, réservation à l'accueil de nos établissements...) implique l'acceptation de nos conditions générales de vente. Les présentes conditions sont celles applicables à la date du contrat de réservation et remplacent les précédentes versions. Nous présentons une description générale et des photos hébergement à titre indicatif. Compte tenu de la diversité de la gamme de VACANCEOLE VOYAGES, il existe quelques différences au niveau de la configuration et de la décoration de certains logements. Nous vous présentons sur notre site Internet une description générale de nos hébergements, des exemples de coupe, des photographies et des visites virtuelles donnés à titre indicatif. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter. Toutes les informations concernant les activités sportives et de loisirs des stations ainsi que leurs environs nous sont transmis par les offices de tourisme et vous sont communiquées à titre indicatif. Elles ne sauraient engager notre responsabilité dans le cas où l'une d'elles n'existerait plus lors de votre séjour. Pour tout renseignement complémentaire relatif à la vie de ces stations, veuillez-vous adresser directement à leurs offices respectifs.

Article 11 - Divers

Aucune renonciation à l'une quelconque des présentes Conditions ne sera réputée constituer une renonciation supplémentaire ou permanente à ladite condition où à toute autre condition, et le fait pour VACANCEOLE VOYAGES de ne pas invoquer tout droit ou disposition des présentes Conditions ne constituera pas une renonciation audit droit ou à ladite disposition. Sauf indication contraire dans les présentes Conditions représentent l'intégralité de l'accord entre VACANCEOLE VOYAGES et vous en ce qui concerne votre utilisation du Site et des Produits et annule et remplace toutes communications et propositions précédentes ou contemporaines (qu'elles soient écrites, orales ou électroniques) entre VACANCEOLE VOYAGES et vous en ce qui concerne les questions faisant l'objet des présentes.



Au cas où l'une quelconque des présentes Conditions serait jugée invalide, nulle, ou non exécutoire quelle qu'en soit la raison, ladite condition sera réputée divisible et n'affectera pas la validité et le caractère contraignant des conditions restantes. Vous ne pouvez ni transférer ni céder les présentes Conditions et tous droits et/ou licences octroyés en vertu des présentes, mais VACANCÉOLE VOYAGES peut les transférer ou les céder sans restriction, à condition que ledit transfert ou ladite cession des droits et obligations au titre des Conditions vous concernant demeure inchangé.